

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

DIPLÔME OU TITRE RECONNU PAR L'ÉTAT DE NIVEAU 5, 6 ET 7 INSCRIT AU RNCP

VAE

PUBLIC

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation.

PRE REQUIS

- Justifier d'une expérience professionnelle d'une durée minimale de 1 an, en rapport direct avec les métiers visés par la certification.
- Avis favorable de la commission de recevabilité.

DATES/DUREE

Durée : de 24 heures

Prochaine session : 4 avril 2022
au 25 novembre 2022.

DATES DE DEPOTS DE DOSSIER :

du 4 octobre 2021 - 31 mars 2022

CAMPUS D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

PARIS – NICE – RENNES - BRUXELLE

COUT DE LA VAE

De l'entretien d'information à la soutenance devant le jury de certification :
Tarif tout public : 1380 €
Tarif ancien élève du groupe ESRA : 780 €
Accompagnement personnalisé facultatif : 600 €

ACCESSIBILITE

Métro et trame à proximité

CONTACT RÉFÉRENT HANDICAP :

Nathalie CIKALOVSKI
nathalie.cikalovski@esra.edu

POURQUOI FAIRE UNE VAE ?

La Validation des Acquis de l'Expérience, ou VAE, peut répondre à un projet de développement personnel e/ou professionnel. Elle s'inscrit donc dans le temps et doit être préparée, voire accompagnée.

Les objectifs de la VAE :

- Valorise une expérience par une certification académique
- Conforte un positionnement professionnel ou managérial
- Favorise la prise de responsabilité
- Peut donner accès à une formation d'un niveau supérieur ou à un concours
- Permet d'évoluer professionnellement en interne ou dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Vous avez déjà occupé une des fonctions suivantes :

ALORS N'HÉSITEZ PLUS !!

Consulter la page du site : www.esra.edu > Formation professionnelle > VAE

LA VAE EN 3 ÉTAPES ET 3 OBJECTIFS

1/ INFORMATION SUR LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE ET LE TITRE VISÉ

Resituer et valider la demande de certification VAE dans le projet professionnel et personnel du candidat :

Temps d'information sur la VAE avec un(e) référent(e) VAE -
Entretien de positionnement sur la démarche à venir.

2/ INSTRUCTION DU DOSSIER ET RECEVABILITÉ

Inventorier les expériences salariées, non salariées et bénévoles pertinentes en rapport avec le référentiel du titre visé :

Constitution du dossier de recevabilité et du Cerfa
Validation du dossier recevabilité par la commission.

3/ ACCOMPAGNEMENT ET CERTIFICATION

Mettre en œuvre une aide méthodologique proposée au candidat à la VAE pour constituer son dossier en vue de la certification :

Entretiens d'explications et rédaction du dossier de VAE (livret 2)
Préparation de la présentation du dossier et de l'entretien avec le jury de professionnels.

VAE

EQUIPEMENTS

L'accompagnement en face à face, ou à distance se réalise dans une salle équipée :

- Vidéoprojecteur
- Visioconférence
- Ordinateurs

Une salle de pause, café et micro-ondes est à disposition.

DELAI D'ACCES

Proposition d'accompagnement sur demande et sur mesure.

Réponse dans un délai :

- de 48h via CPF,
- d'une semaine pour les salariés/entreprises.

FINANCEMENT

Selon le statut du candidat :

- CPF :

<https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/>

- Plan de développement des compétences de l'entreprise/OPCO, congé VAE
- Autres : Pôle Emploi, Région

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES :

Plus d'information sur le site du Ministère du Travail :

<http://www.vae.gouv.fr/>

et

LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel



* Livret 2 : document qui identifie et organise votre expérience afin de permettre au jury de faire une idée concrète de votre parcours professionnel, des activités réalisées et des compétences acquises.

UN PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

L'ESRA propose un accompagnement personnalisé et optionnel.

La durée de cet accompagnement peut être modulée en fonction :

- des besoins spécifiques du candidat (repérage des compétences, aide à la rédaction, préparation à l'entretien...),
- du statut du candidat (salarié, demandeur d'emploi...).

Le programme d'accompagnement est établi selon le fil conducteur ci-dessous et est jalonné dans le temps par la réalisation des livrables attendus.

LE PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT VAE

Définir votre projet et vous renseigner	Dépôt et étude du dossier de recevabilité	Préparation de la validation
Support d'information VAE	Constitution du dossier de recevabilité	Mettre en œuvre une aide méthodologique proposée au candidat à la VAE pour constituer le dossier.
Entretien d'information	Livret 1	Livret 2

Pour une meilleure performance du suivi, un référent accompagne le candidat dans la réalisation de sa VAE. Un appui administratif est mobilisable à la demande.

MÉTHODES :

L'accompagnement VAE est destiné à permettre au candidat de produire un portfolio et le livret 2*. Pour cela, un guide et une méthodologie sont proposées et le référent accompagne la prise en main de ces outils.

L'accompagnement peut prendre la forme :

- d'entretiens individuels dans les locaux de l'ESRA ou à distance via des outils adaptés
- d'ateliers collectifs réalisés avec d'autres candidats VAE.

Cette adaptation est fonction des besoins du candidat et de sa mobilité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Remise du livret 2 et du portfolio numérique aux membres du jury (1 mois avant la présentation au jury).
- Présentation orale du livret 2 devant le jury de certification composé d'experts du métier et entretien avec le jury permettant de valoriser votre expérience professionnelle.
- Les résultats sont Délivrance d'un titre professionnel visé promulgués (1 mois après).

L'obtention de la certification du titre ou du diplôme valide votre capacité à intervenir dans tous les **blocs de compétences**.

NOS RÉSULTATS POUR L'ANNÉE 2020

- 1 personne a suivi une VAE DHEC avec un résultat de 100% de validation
- 1 personne a suivi une VAE DESRA avec un résultat de 100% de validation

NOS RÉSULTATS POUR L'ANNÉE 2021

- 3 personnes sont en cours de procédure VAE pour le DHEC
- 2 personnes sont en cours de procédure VAE pour le DESRA
- 4 personnes sont en cours de procédure VAE pour le DESTS